étudié leur affaire, ne savaient pas ce dont elles parlaient. A mon avis, ceci tend à diviser au lieu d'unir le pays ou les classes de la société, ou les cultivateurs de l'Est et de l'Ouest.

Si le ministre de l'Agriculture a quelque chose à dire aux cultivateurs de l'Ontario, au lieu d'aller à la Chambre de commerce de l'Alberta parler contre ces messieurs, qu'il ait au moins le courage de le leur dire à leur face ou encore dans une réunion dans son bureau. Si le ministre de l'Agriculture a quelque chose à dire contre les cultivateurs de l'Est du Canada, qu'il n'aille pas à l'Hôtel Empress de la Colombie-Britannique dire aux cultivateurs de l'Ouest ce qui se passe dans l'Est mais qu'il ait au moins la décence de répondre aux cultivateurs de l'Est, de discuter avec eux des problèmes de l'Est, et non pas aller les discréditer devant leurs confrères, collègues ou amis de l'Ouest. Quant à nous, nous voulons qu'ils réussissent chefs de gare des chemins de fer Nationaux chez nous.

Je termine ici mes observations sur ces deux points que je juge importants: premièrement, une attention immédiate de la part du ministre des Transports concernant les chefs de gare des chemins de fer Nationaux dans ma province et dans les provinces de l'Est du Canada, et deuxièmement, j'espère que l'honorable ministre de l'Agriculture cessera une fois pour toutes de tenir des propos disgracieux à l'endroit des cultivateurs de l'Est du Canada en parlant à ceux de l'Ouest.

Pour ma part, et pour nous, de ce côté-ci de la Chambre, jamais nous n'accepterons de critiquer ou de faire la campagne contre le présent gouvernement lorsqu'il apporte une aide aux cultivateurs de l'Ouest, mais je veux que la même attitude soit adoptée par le gouvernement lorsque ses ministres prononcent des discours politiques dans ma province et dans tout l'Est du Canada.

• (8.20 p.m.) [Traduction]

L'hon. M. McIlraith: Je me demande si la Chambre consentirait, afin de pouvoir expédier quelques projets de loi à l'autre endroit, à ce que le comité lève la séance, fasse rapport de l'état de la question et demande l'autorisation de siéger de nouveau plus tard aujourd'hui ou demain? Nous pourrions ensuite aborder certains projets de loi—la mesure relative aux anciens combattants, la loi sur les juges et peut-être, quoique cela ne soit pas encore sûr, la résolution précédant l'examen de la mesure concernant l'aide aux régions désignées.

L'hon. M. Starr: D'accord!

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LOI SUR LES ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS

MODIFICATIONS RELATIVES AUX MONTANTS, EXEMPTIONS, APPLICATION DE LA LOI, ETC.

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants) propose la deuxième lecture du bill C-127, visant à modifier la loi sur les allocations aux anciens combattants.

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): Le gouvernement a-t-il l'intention de déférer cette modification au comité permanent des affaires des anciens combattants?

L'hon. M. Teillet: Quoique je ne voie aucune objection à cette façon de procéder, j'estime qu'il serait préférable que la Chambre dispose de ces projets de loi. Je tiens à vous assurer que ces questions, de même que d'autres, seront déférées au comité permanent lorsque ce dernier se réunira plus tard cette année, et les associations d'anciens combattants auront toutes les occasions voulues de formuler les instances qu'elles jugeront à propos de présenter.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aimerais dire que les membres de notre parti appuient le principe et l'objet de ce bill qui comprend des modifications préconisées depuis deux ans par diverses organisations d'anciens combattants. On pourrait l'appeler un bill de mise en ordre pour ce qui est des définitions et de certains détails oubliés jusqu'ici.

Je sais que les députés désirent voir avancer cette mesure, aussi je proposerais que nous passions à la deuxième lecture pour poser nos questions sur les articles lorsque nous serons en comité plénier.

M. Chatterion: J'aimerais faire quelques observations...

M. l'Orateur suppléant: Je rappellerais au député que nous ne sommes pas encore en comité et qu'il a déjà participé au débat. Si l'on accorde à l'unanimité au député de prendre la parole de nouveau, il pourra le faire. Autrement, il devra faire sa contribution à l'étape du comité.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Lamoureux.)

Sur l'article 1—«Enfants».

M. Chatterton: J'aurais quelques remarques à formuler sur l'article 1 relativement aux amendements qu'on se propose d'apporter à la loi à l'étude. En général, nous appuyons ces propositions qui sont bonnes, à notre avis, bien qu'elles ne soient pas entièrement conformes aux recommandations formulées par les associations d'anciens combattants. Je sais que ces associations ont approuvé l'échelle des paiements et le maximum du revenu.